



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

1230, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : 819 299-3832 • Télécopieur : 819 535-1246

DOCUMENT D'INFORMATION

(Gestion contractuelle)

(Article 13 du *Règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle*)

La municipalité a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* prévoyant des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *C.m.*

Ce règlement peut être consulté en cliquant sur le lien ci-après : <http://www.mun-stedg.qc.ca/>.

Toute personne qui entend contracter avec la municipalité est invitée à prendre connaissance du *Règlement sur la gestion contractuelle* et à s'informer auprès du directeur général si elle a des questions à cet égard.

Par ailleurs, toute personne qui aurait de l'information relativement au non-respect de l'une ou l'autre des mesures y étant contenues est invitée à en faire part au directeur général ou au maire. Ces derniers verront, si cela s'avère nécessaire, à prendre les mesures utiles ou transmettre la plainte et la documentation aux autorités compétentes.

Donné à Saint-Étienne-des-Grès, ce 28^e jour de janvier 2019.

Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière